

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2026

UN TRAITÉ JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PRÉVOYANT DES INTERDICTIONS ET
DES RÉGLEMENTATIONS AUX SYSTÈMES D'ARMES AUTONOMES ET
L'ÉLABORATION D'UNE POSITION COMMUNE EUROPÉENNE SUR CE SUJET - (N°
2939)

Adopté

N° AE2

AMENDEMENT

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo,
M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala,
M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara,
Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et
M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Vu la déclaration de Paris sur le maintien du contrôle humain dans les systèmes d'armes dotés
d'intelligence artificielle, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France insoumise vise à faire mention de l'engagement pris par la France et une trentaine d'autres pays lors du sommet de Paris sur l'Intelligence Artificielle de ne jamais utiliser de systèmes d'armes létales autonomes (SALA). La déclaration conjointe mentionne ainsi l'engagement des pays signataires à « ne jamais autoriser qu'une décision de vie ou de mort soit prise par un système d'armes autonome opérant complètement en dehors du contrôle humain et sous une chaîne de commandement responsable ». Cet engagement doit être précisé et suivi d'effets. Les signataires s'engagent ainsi à faire en sorte que « les humains restent responsables, du développement, du déploiement et de l'usage des

applications de l'IA dans le domaine militaire » ; cela implique donc de réfléchir à de véritables mécanismes de contrôle et l'installation de garde-fous dès la conception des algorithmes à la base des systèmes d'armes automatisés. Les négociations autour des SALA qui pourraient débiter à la fin de l'année peuvent être l'occasion d'aborder ces enjeux.